

« Désimmobilisation » de FRV selon la loi fédérale -  
lettre d'autorisation  
**Lettre d'autorisation**

Numéro de compte	Code du rep
Nom du client	

Ce formulaire doit servir afin de transmettre des directives en vue de « désimmobiliser » un maximum de 50 % de votre Fonds de revenu viager restreint (FRVR) régi par les lois sur le plan fédéral. La désimmobilisation ne peut être effectuée qu'au cours de l'année civile où vous atteignez l'âge de 55 ans ou une année subséquente et doit se produire dans les 60 jours suivant le premier transfert dans le FRVR.

Veuillez accepter la présente lettre d'autorisation en vue de « désimmobiliser » \_\_\_\_\_ % (un maximum de 50 %) ainsi que l'autorise la loi fédérale.

Je comprends qu'il s'agit d'un choix que je ne puis effectuer qu'une seule fois et que JE NE PEUX désimmobiliser d'autres montants supplémentaires de ce compte aux termes de la présente disposition de désimmobilisation.

Je choisis d'accepter ma quote-part désimmobilisée de la manière suivante : (veuillez cocher l'option qui s'applique)

**Option n° 1 – Transfert à un REÉR :**

Veuillez traiter un transfert vers mon REÉR portant le n° de compte \_\_\_\_\_ pour le montant ou la valeur de \_\_\_\_\_ \$.

En espèces : Un montant suffisant d'espèces doit être disponible dans le compte de FRVR afin de traiter cette demande.

En nature : Veuillez joindre une liste de valeurs mobilières ainsi qu'une confirmation de leurs valeurs marchandes actuelles. Le formulaire doit être reçu en vue d'un traitement peu de temps après sa signature pour que les valeurs marchandes ci-jointes puissent être utilisées

Veuillez noter qu'aux termes d'obligations de déclaration fiscale, un feuillet de renseignements fiscaux T4RIF sera délivré avant la fin du mois de février de l'année suivante. Le feuillet T4RIF déclarera le total de tous les versements réguliers du FRVR qui ont été effectués au cours de l'année d'imposition, aux termes du présent transfert par voie de désimmobilisation ainsi qu'aux termes de tout transfert par voie de désimmobilisation qui a été traité au cours de la même année. Vous recevrez également un reçu de cotisation du compte de REÉR indiquant un « transfert en vertu de l'alinéa

60 l)(v) LIR » à l'égard du montant transféré au REÉR.

**Option n° 2 – Transfert à un FERR :**

Veuillez traiter un transfert vers mon REÉR portant le n° de compte \_\_\_\_\_ pour le montant ou la valeur de \_\_\_\_\_ \$.

En espèces : Un montant suffisant d'espèces doit être disponible dans le compte de FRVR afin de traiter cette demande.

En nature : Veuillez joindre une liste de valeurs mobilières ainsi qu'une confirmation de leurs valeurs marchandes actuelles. Le formulaire doit être reçu en vue d'un traitement peu de temps après sa signature pour que les valeurs marchandes ci-jointes puissent être utilisées

**Autres renseignements requis**

CA119A – Formulaire 2, Attestation(s) concernant le conjoint/conjoint de fait

Le formulaire CA119A doit être rempli, signé, notarié et joint à la présente lettre d'autorisation pour que la demande de désimmobilisation puisse être traitée.

**Signature**

Signature du client
---------------------

Date
------

**Définitions**

**FRVR** s'entend de – Fonds de revenu viager restreint

**REÉR** s'entend de – Régime enregistré d'épargne-retraite

**FERR** s'entend de – Fonds enregistré de revenu de retraite